

Commune d'Essarts en Bocage

« Résidence Sequoyah »

Lotissement à usage principal d'habitation

Autorisé par arrêté PA 085 084 14 H0003 du 19 mars 2015
et PA 085 084 14 H0003 M01 du 26 août 2015

ATTESTATION

Je soussigné, Ange GUIBERT, lotisseur :

ATTESTE que les travaux de viabilisation, plates-formes des voiries, réseaux et branchements eau, électricité, gaz, téléphone, sont entièrement réalisés et permettent toutes possibilités de construction sur le lot 8 désigné ci-dessous.

ATTESTE que les surfaces portées au tableau ci-dessous définissent la surface d'arpentage de ce lot après bornage et la surface de plancher unique, égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos des constructions, calculée à partir du nu intérieur des façades conformément au Décret n°2011-2054 du 29 décembre 2011.

Lot N°	Références cadastrales		Superficie	Surface de plancher
8	Section	N°	591 m ²	250 m²
	XC	378		


Règlements d'urbanisme applicables à la Résidence Sequoyah :

Coefficient d'emprise au sol : 25%

Espace végétalisé : 50%

A Essarts en Bocage, le 07/11/2020

Le Lotisseur



Ange GUIBERT